



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, ⁽¹⁾

- il est saisi
- ~~le fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~le Gouvernement est saisi~~

d'une demande de : ⁽¹⁾

- ~~permis d'urbanisation~~
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur Denis GHYSELINGS** demeurant **avenue Gaston Mertens 2/A à 1440 Wauthier-Braine**

Le terrain concerné est situé **avenue Jean Devreux 4 à 1440 Wauthier-Braine**

et cadastré **2ème division section A n° 374L**

Le projet consiste en : **mise en peinture de la façade avant (teinte gris anthracite)**

et présente les caractéristiques suivantes ⁽²⁾ :

- **projet non conforme à l'article 4.1.8 du guide communal d'urbanisme: teinte de parement (gris anthracite) non présente dans un rayon de 50 mètres autour du bâtiment**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables ⁽³⁾ de **8h30 à 12h00** à l'adresse suivante : **Maison communale (service Urbanisme), rue de la Libération 9 à 1440 Braine-le-Château**

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de ⁽⁴⁾ **Mme Audrey THIRION** (téléphone : **02 588 21 21** – mail : **audrey.thirion@braine-le-chateau.be**) dont le bureau se trouve **rue de la Libération 9 à 1440 Braine-le-Château (service Urbanisme)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 juillet 2017 au 28 août 2017 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **rue de la Libération 9 à 1440 Braine-le-Château**
- ⁽⁵⁾ par courrier électronique à l'adresse suivante : **audrey.thirion@braine-le-chateau.be**

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire.